

CHOISISSEZ L'ABONNEMENT SCOLAIRE QUI VOUS CORRESPOND.

- « Primaire » : de la maternelle au CM2
- « Collégien » : de la 6^e à la 3^e
- « Jeune » : pour tous les autres scolaires : lycéens, CAP, BEP, bac pro, étudiants...

NB : Un contrôle est effectué par TPC auprès des établissements scolaires.

Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés par un adulte.

OPTEZ POUR LA FORMULE D'ABONNEMENT QUI VOUS CONVIENT.

L'abonnement SCOLAIRE vous permet de voyager en illimité sur la zone choisie, y compris les week-ends, et les vacances. Si vous prenez l'abonnement annuel, vous pourrez même vous déplacer en juillet et en août.

« 1 ZONE » OU « 2 ZONES » ?

Une personne se déplaçant à l'intérieur d'une même zone (zone A bleue claire ou zone B bleue foncée) paie le tarif « 1 zone ». Le tarif « 2 zones » est applicable pour une personne se déplaçant entre les 2 zones.



Exemples :

- J'habite Lys Haut Layon et je suis scolarisé à Vihiers. Je prends l'abonnement « 1 zone ».
- J'habite Lys Haut Layon et je suis scolarisé à Cholet, j'opte pour l'abonnement « 2 zones ».
- J'habite Lys Haut Layon et je suis scolarisé à Vihiers, mais le mercredi, le samedi et l'été prochain, j'irai sûrement me promener à Cholet. Dans ce cas, il est peut-être plus avantageux de prendre l'abonnement « 2 zones ».

« MENSUEL » OU « ANNUEL » ?

L'abonnement **MENSUEL** est valable du 1^{er} au dernier jour du mois. Le coupon est en vente dès le 20 du mois précédent à l'Espace Choletbus, parvis de l'Hôtel de Ville à Cholet.

Le dossier d'inscription est à remplir à l'Espace Choletbus ou à télécharger sur le site internet www.choletbus.fr

L'abonnement **ANNUEL** est valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, y compris les week-ends, les vacances et les 2 mois d'été.

BON À SAVOIR En choisissant l'abonnement ANNUEL, vous faites des économies. Exemple : Pour un collégien, votre abonnement annuel est rentabilisé après presque 4 mois seulement d'utilisation.

Retrouvez les tarifs sur la page suivante

i Le tarif annuel est identique quelque soit la période réelle d'utilisation ou la période d'achat.

TPC VOUS FACILITE LE PAIEMENT

■ Paiement en ligne :

Paiement en ligne par carte bancaire sur www.choletbus.fr avec possibilité de payer en 3 fois sans frais.

■ Paiement comptant :

Par correspondance, vous pouvez joindre un chèque libellé à l'ordre de TPC. Il ne sera encaissé que le 6 septembre 2018.

Possibilité de règlement en espèces ou par carte bancaire à l'Espace Choletbus.

■ Paiement par prélèvement bancaire :

Dans ce cas, vous devrez régler en plus du 1^{er} versement, des frais de gestion complémentaires de 15€ par famille. Le montant est réparti avec un 1^{er} versement équivalent à 40% à la date d'achat et 4 prélèvements de 15% intervenant le 6 de chaque mois à compter du mois d'octobre (cf extrait des Conditions Générales de vente). N'oubliez pas de joindre le mandat de prélèvement dûment complété et signé, à télécharger sur le site internet www.choletbus.fr ou à votre disposition à l'Espace Choletbus. Joindre également un RIB.

TARIFS

■ ABONNEMENTS ANNUELS SCOLAIRES 2018/2019

i LA RÉDUCTION « FAMILLE ».

Si vous avez 3 enfants et que vous souhaitez tous les abonner en même temps, bénéficiez de 30% de réduction sur l'abonnement du 3^{ème} enfant. A partir du 4^{ème} enfant, le tarif est ramené à 50% du prix de base. Pour bénéficier de cette remise, il suffit de joindre **une photocopie du livret de famille** au formulaire d'abonnement. Pour les familles recomposées, merci de joindre un document de la CAF.

	1 zone			2 zones		
	Plein tarif	-30%	-50%	Plein tarif	-30%	-50%
Primaire	115,00€	80,50€	57,50€			
1 ^{er} versement	46,00€	32,30€	23,10€			
Collégien	141,00€	98,70€	70,50€	162,00€	113,40€	81,00€
1 ^{er} versement	56,40€	39,50€	28,30€	64,80€	45,40€	32,40€
Jeune	180,00€	126,00€	90,00€	181,00€	126,70€	90,50€
1 ^{er} versement	72,00€	50,40€	36,00€	72,40€	50,70€	36,30€

Le 1^{er} versement est le montant à régler à l'achat pour les personnes optant pour le paiement par prélèvement bancaire. Il ne prend pas en compte les 15€ de frais de gestion.

■ ABONNEMENTS MENSUELS SCOLAIRES 2018/2019

Tarifs à compter du 1^{er} août 2018 :

	1 zone	2 zones
Primaire	17.50€	22.50€
Collégien/Jeune	32.50€	42.00€

COMMENT S'ABONNER ?

BON À SAVOIR

EN LIGNE sur www.choletbus.fr

De plus, TPC vous facilite le paiement et vous propose de payer en 3 fois sans frais supplémentaire.



PAR CORRESPONDANCE

Complétez le formulaire ci-joint et retournez-le avec les pièces justificatives à TPC Service Abonnement, 24 rue de la Jominière, CS 21974, 49319 Cholet cedex



À L'ESPACE CHOLETBUS

Parvis de l'Hôtel de Ville à Cholet

Jusqu'au 7 juillet, ouverture le lundi de 13h30 à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h les samedis 30 juin et 7 juillet.

Fermeture exceptionnelle le 9 juillet en raison du passage du Tour de France.

A partir du 10 juillet jusqu'au 18 août, ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, fermé le samedi.

A partir du 20 août, ouverture le lundi de 13h30 à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, les samedis 25 août et 1er septembre de 9h à 12h.

Ouverture exceptionnelle : le lundi matin 3 septembre.

FORMULAIRE D'ABONNEMENT ANNUEL SCOLAIRE 2018 - 2019.

À compléter en majuscule et lisiblement

■ Coordonnées du représentant légal :

Mme M.

Nom : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Prénom : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Code Postal : | | | | | | | |

Ville : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Tél : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

E-mail :

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des informations par mail concernant le réseau Choletbus (déviation, intempéries...)

■ Complétez les informations demandées pour chaque abonné

EXEMPLE

Civilité	Nom	Prénom
M.	DURAND	Martin

* Vous devez indiquer dans cette colonne :

- Soit le montant total de l'abonnement, si vous réglez en une seule fois
- Soit le montant du 1^{er} versement si vous payez en plusieurs fois par prélèvement automatique.

Pour connaître ces montants, reportez-vous à la fiche « Tarifs » au verso.



CADRE RÉSERVÉ TPC

Date de réception :

...../...../2018

N'oubliez pas de joindre la photo d'identité de chaque abonné et d'y inscrire au dos nom et prénom.

du plus âgé au plus jeune pour l'année scolaire 2018 - 2019 :

Date de naissance	Etablissement scolaire	Classe	1 zone ou 2 zones	Montant à régler*
01/01/2007	Collège DANIEL BROTTIER	6e	1 zone	141,00 €

Je règle mon abonnement par prélèvement bancaire

15€

■ J'accepte les conditions générales de vente.

Signature :

TOTAL À RÉGLER : €

NOUVEAU

CETTE ANNÉE, VOUS RECEVEZ VOTRE CARTE DE TRANSPORT À VOTRE DOMICILE

En lieu et place des permanences organisées dans les communes, vous recevrez votre carte d'abonnement **à partir de la mi-août** à l'adresse indiquée sur le formulaire.



Pour tout dossier déposé après le 11 août, TPC ne garantit pas la délivrance des cartes d'abonnement à temps pour la rentrée.

Conditions générales de livraison

Les titres de transport sont envoyés à l'adresse indiquée par le client dans son dossier d'abonnement. Si la livraison des titres de transport est rendue impossible du fait d'une erreur ou d'un oubli du client dans la saisie de ses coordonnées, ou due au manque d'informations sur votre boîte aux lettres, TPC ne saurait en être tenu responsable. En cas de retard, la responsabilité de TPC ne pourra être engagée et ce, pour quelque motif que ce soit, les délais de livraison mentionnés étant indicatifs. En aucun cas, TPC ne sera tenue responsable d'une erreur d'acheminement de la carte d'abonnement, de la perte de celle-ci lors de son expédition ou de tout incident pouvant intervenir dans les services du prestataire agréé par l'entreprise pour l'acheminement du courrier.



Pour être sûr de ne rien oublier, je prépare les documents suivants :

- le formulaire complété et **signé**
- 1 photo d'identité **récente** (format 33 mm x 43 mm) par enfant abonné avec nom et prénom au dos
- le règlement comptant ou par prélèvement (cf. ci-dessous)

Si réduction Famille nombreuse

- 1 photocopie du livret de famille ou un avis d'imposition ou document de la CAF pour les familles recomposées

Si paiement par prélèvement bancaire

- RIB
- Mandat de prélèvement complété et signé à télécharger sur le site internet www.choletbus.fr ou à disposition à l'Espace Choletbus
- Règlement du 1er versement + 15€ frais de gestion par famille



Tout dossier incomplet ne pourra être traité

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Vous pouvez consulter l'intégralité des conditions générales de vente sur le site internet www.choletbus.fr.

UTILISATION DE VOTRE CARTE : Votre titre de transport doit être présenté systématiquement au conducteur à la montée : pensez à préparer votre carte avant l'arrivée du bus ou du car ! Conservez votre titre de transport pendant toute la durée de votre voyage, des contrôles peuvent avoir lieu à l'intérieur ou à la descente du bus ou du car.

EN CAS DE PERTE DE LA CARTE SCOLAIRE ANNUELLE : Si vous perdez votre carte, un seul duplicata vous sera délivré moyennant le paiement de 10€. Vous devrez présenter une pièce d'identité. En cas de nouvelle perte, vous devrez faire l'acquisition d'un nouveau titre de transport au tarif normal.

PAIEMENT EN LIGNE : vous pouvez bénéficier d'un paiement échelonné par carte bancaire en 3 fois sans frais supplémentaire. Le 1er paiement est à hauteur de 50%, le 2ème paiement équivalent à 25% interviendra à J + 30 par rapport à la date d'achat, et le dernier paiement à J + 60.

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE : Si vous optez pour le paiement par prélèvement bancaire, vous devez régler 15€ de frais de gestion par famille. Le montant est réparti avec un 1er versement équivalent à 40% à la date d'achat et 4 prélèvements de 15% intervenant le 6 de chaque mois à compter du mois d'octobre ou du mois suivant l'acquisition du titre si l'achat se fait après la rentrée scolaire. Les dates et le montant des échéances seront indiqués sur la facture jointe à la carte d'abonnement. En cas de prélèvement impayé, des frais de 5€ seront dus. TPC se réserve le droit de suspendre l'accès au service Choletbus, sans que l'abonné ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité. Le titre de transport reste notre propriété jusqu'au paiement intégral de l'abonnement (clause de réserve de propriété, loi 80-335 du 12 mai 1980).

REMBOURSEMENT : Les abonnements mensuels et annuels ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement sauf circonstance particulière (hospitalisation, décès, etc.). Dans ce cas, un certificat doit être fourni à TPC avec une lettre expliquant le motif de résiliation, et le titre de transport doit être restitué. Pour un abonnement annuel, le remboursement se fera dans ce cas sur la base d'un abonnement mensuel pour les mois déjà utilisés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON : Les titres de transport sont envoyés à l'adresse indiquée par le client dans son dossier d'abonnement. Si la livraison des titres de transport est rendue impossible du fait d'une erreur ou d'un oubli du client dans la saisie de ses coordonnées, ou due au manque d'informations sur votre boîte aux lettres, TPC ne saurait en être tenu responsable. En cas de retard, la responsabilité de TPC ne pourra être engagée et ce, pour quelque motif que ce soit, les délais de livraison mentionnés étant indicatifs. En aucun cas, TPC ne sera tenue responsable d'une erreur d'acheminement de la carte d'abonnement, de la perte de celle-ci lors de son expédition ou de tout incident pouvant intervenir dans les services du prestataire agréé par l'entreprise pour l'acheminement du courrier.

DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION À L'INFORMATION : Les informations qui vous concernent sont destinées exclusivement à TPC, pour les besoins de gestion des abonnements et de suivi de ses clients, ainsi que pour la diffusion d'informations concernant le réseau, si vous avez accepté de les recevoir. Conformément à la loi du 6/01/78 et à la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données le 25/05/2018), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, adressez-vous à TPC 24 rue de la Jominière CS21974 49319 CHOLET cedex.

NOUVEAU

Consultez notre nouveau site internet
www.choletbus.fr
et téléchargez l'application choletbus !



- Espace Choletbus, Parvis de l'Hôtel de Ville
- Allô Choletbus 02 41 62 65 65
- accueil.tpc@choletbus.fr

24 rue de la Jominière - CS 21974
49319 Cholet cedex
accueil.tpc@choletbus.fr

TPC
Transports Publics du Choletais

Le Choletais
L'audace pour réussir